

*23 janvier 2019*

**Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 20 décembre 2017 en vue de l'ouverture de trois crédits d'un montant total de 4 370 300 francs, destinés à l'installation de l'Unité d'art contemporain dans les locaux au rez-de-chaussée et à l'entresol du bâtiment de la Codha sis chemin du 23-Août 5, à l'écoquartier Jonction, à savoir:**

- 4 200 300 francs destinés à l'acquisition de locaux aménagés selon les besoins de l'Unité d'art contemporain d'une surface de 706,5 m<sup>2</sup> via l'octroi d'une servitude d'usage exclusif au profit de la Ville de Genève, sur le droit de superficie N° 4264, propriété de la Codha et sur la parcelle N° 4210 de Genève-Plainpalais, propriété de la Ville de Genève;**
- 120 000 francs destinés à l'acquisition de mobiliers et de matériels d'exploitation et aux frais de déménagement;**
- 50 000 francs destinés au transfert et à l'installation des équipements informatiques et de téléphonie.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Christina Kitsos.**

La proposition PR-1280 a été renvoyée à la commission des arts et de la culture par le Conseil municipal le 6 février 2018. La commission s'est réunie les 26 mars, 7 mai, 4 juin et 3 septembre 2018 sous la présidence de M<sup>mes</sup> Marie-Pierre Theubet et Michèle Rouillet pour traiter cet objet. Les notes de séances ont été prises par M<sup>me</sup> Pauline Brandt, M. Jorge Gajardo, M<sup>me</sup> Shadya Ghemati et M<sup>me</sup> Isaline Chételat. Nous les remercions ici pour la qualité remarquable de leur prestation.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif et la Coopérative de l'habitat associatif (Codha) aux termes duquel sera constituée une servitude d'usage exclusif au profit de la Ville de Genève, sur le droit de superficie N° 4264, propriété de la Codha et sur la parcelle N° 4210 de Genève-Plainpalais, propriété de la Ville de Genève, pour le prix de 4 069 319 francs;

vu le but d'utilité publique poursuivi par cette acquisition;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à acquérir des locaux aménagés selon les besoins de l'Unité d'art contemporain d'une surface de 706,5 m<sup>2</sup> via l'octroi d'une servitude d'usage exclusif au profit de la Ville de Genève, sur le droit de superficie N° 4264, propriété de la Codha et sur la parcelle N° 4210 de Genève-Plainpalais, propriété de la Ville de Genève, sis chemin du 23-Août 5, pour le prix de 4 069 319 francs.

*Art. 2.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 4 200 300 francs (frais d'acte, droits d'enregistrement et émoluments compris) en vue de cette acquisition.

*Art. 3.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article 2 au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 200 300 francs.

*Art. 4.* – La dépense prévue à l'article 2 sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2048.

*Art. 5.* – Le Conseil municipal charge le Conseil administratif de signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

*Art. 6.* – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et au profit des parcelles concernées.

*Art. 7.* – L'opération ayant un caractère d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.

## *PROJET DE DÉLIBÉRATION II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 120 000 francs destiné à l’acquisition de mobiliers et de matériels d’exploitation et aux frais de déménagement de l’Unité d’art contemporain au chemin du 23-Août 5.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l’article premier au moyen d’emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 120 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l’article premier sera inscrite à l’actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2026.

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION III*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l’article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 50 000 francs destiné au transfert et à l’installation des équipements informatiques et de téléphonie de l’Unité d’art contemporain au chemin du 23-Août 5.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l’article premier au moyen d’emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 50 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l’article premier sera inscrite à l’actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2026.

## **Séance du 26 mars 2018**

*Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport (DCS), accompagné de M<sup>me</sup> Martine Koelliker, directrice adjointe du DCS, et de M<sup>me</sup> Michèle Freiburghaus, conseillère culturelle au Service culturel (SEC)*

L'objet principal concerne le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) logé au Bâtiment d'art contemporain (BAC) avec les bureaux de la médiathèque. Le FMAC coexiste ainsi avec le Musée d'art moderne et contemporain (MAMCO), le Centre d'art contemporain (CAC), le Centre de la photographie Genève (CPG) et le centre d'expositions Le Commun. Les enjeux de ce dossier se trouvent dans la présentation effectuée par le département (voir annexe).

Le conseiller administratif M. Sami Kanaan relève qu'un premier dossier concernant la rénovation du BAC avait été élaboré et cosigné par les directeurs de l'époque mais il avait finalement été gelé à son arrivée en 2011. Le résultat avait été jugé insatisfaisant, en raison de son aspect minimaliste et de son absence d'ambition de synergie. Il indique qu'une nouvelle fenêtre d'opportunité s'est créée aujourd'hui, que les différents acteurs du BAC travaillent bien ensemble sur divers projets communs, et qu'ils s'engagent à cofinancer la potentielle rénovation du BAC. Il ajoute qu'un des éléments apportés par la Ville est la possibilité de saisir l'opportunité de l'écoquartier du Carré-Vert de la Jonction et de déménager au bâtiment de la Codha qui s'y trouve. Il indique que la Codha accueillera volontiers le FMAC et que, plutôt qu'un loyer à l'année, une acquisition des locaux est envisagée par le biais d'une servitude d'usage. Il précise que c'est une solution approuvée par le Conseil administratif et la Codha. Il ajoute qu'en parlant du BAC, le FMAC contribue à faciliter la possibilité de réaménager l'espace de manière constructive. Il précise que les espaces actuellement occupés par le FMAC au BAC, côté rue Gourgas, deviendront alors disponibles et que c'est là également une opportunité. Il souligne que le déplacement dans un quartier en pleine transformation (le Carré-Vert) est un acte intéressant.

### *Le BAC: rappel historique*

M<sup>me</sup> Koelliker fait un rappel historique concernant le BAC. Elle explique qu'il s'agit d'un bâtiment acquis en 1989 par la Ville, qui a fait l'objet d'une rénovation sommaire et d'une mise aux normes. Elle précise qu'il abritait au départ quatre institutions: le MAMCO, le CAC, le FMAC dont les bureaux se trouvaient initialement au quatrième étage, ainsi que le musée de l'automobile Jean Tua jusqu'en 2006. Elle ajoute qu'en 2009, une nouvelle répartition des espaces a été effectuée en raison de plusieurs éléments nouveaux: le CPG a quitté le Grütli, une salle de projection a été créée, ainsi que les locaux Le Commun votés en 2008 dans le cadre de la motion M-724. Elle ajoute que la collection de l'ex-Centre

pour l'image contemporaine a été confiée au FMAC dès 2009, et qu'il s'est donc agrandi, notamment pour mettre en valeur cette collection.

Elle indique qu'en 2011 il y a eu un crédit d'études de 2 400 000 francs, qui comportait des opérations techniques comme la mise aux normes des bâtiments, des travaux sur l'enveloppe thermique et l'isolation ainsi que sur la déperdition d'énergie et de chaleur. Elle ajoute qu'il s'agit d'un bâtiment qui est maintenant au cadastre des sites pollués par de l'amiante et des hydrocarbures et qu'il y a également une mise aux normes des installations techniques de sécurité à mener ainsi qu'un réaménagement des espaces d'accueil définitif. Elle souligne qu'il s'agit là de l'enjeu du réaménagement, qui en 2012 n'avait pas réussi à mettre d'accord toutes les institutions.

La problématique est la même depuis de nombreuses années: il y a actuellement un manque de place pour pouvoir réaliser un vrai accueil du public, mutualiser et avoir une billetterie commune, avoir des espaces de médiation pour accueillir le public et mener des activités dans les espaces adéquats, avoir une librairie, un espace cafétéria ainsi qu'un espace d'exposition pour les grands formats.

Cette problématique a été reconnue dans la déclaration conjointe signée en 2013 par la Ville et le Canton et que lors de cette année une étude de faisabilité a été menée pour exploiter un espace en vis-à-vis du BAC, le bâtiment J appartenant à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG). Elle explique que l'opération était irréalisable car le bâtiment est en mauvais état et qu'il y avait de lourds investissements à réaliser. Elle indique que la CPEG n'entrait pas en matière, ni pour vendre, ni pour procéder à un échange et que cela a montré que cette perspective ne serait pas possible.

### *Une bonne synergie*

Elle ajoute qu'en fin de cette année, une autre opportunité s'est présentée, grâce à un espace initialement réservé à un forum participatif dans l'immeuble de la Codha et que le projet de la proposition PR-1280 a été mis en place à ce moment. Elle indique qu'aujourd'hui une proposition de crédit est donc présentée et qu'avec la libération de l'espace du BAC les conditions sont réunies et qu'une bonne synergie est possible, notamment avec les nouvelles directions et présidences. Elle indique que l'Unité opérations foncières (UOF) a examiné l'offre de 706,5 m<sup>2</sup> pour le prix de 4 069 319 francs, pour une durée de nonante-neuf ans.

### *Davantage d'espace et de clarté*

M<sup>me</sup> Freiburghaus indique que l'ensemble des missions que le FMAC avait dans le BAC serait donc transféré au Carré-Vert et que son aménagement

permettrait davantage de clarté, car il bénéficierait d'une répartition en trois parties. Elle précise qu'il y aurait d'une part une partie administrative, concernant par exemple le travail avec les artistes, les demandes de soutien et la mise à disposition des ateliers. D'autre part, il y aurait également un espace lié à la conservation, s'attachant au travail d'acquisition, de conservation et de mise en valeur des collections. Grâce au Carré-Vert, cet espace pourra être développé étant donné une superficie à disposition beaucoup plus grande.

### *Développement de nouvelles activités*

Cela permettra de développer une activité qui ne pouvait prendre place dans les locaux précédents. Il existe des projets de médiation au sein même du quartier du Carré-Vert ainsi que l'opportunité de pouvoir ponctuellement présenter au public certaines œuvres issues des collections. Un travail de médiation, de compréhension et d'approche de l'art contemporain pourra ainsi être organisé, et ce non seulement au sein de l'écoquartier mais également de manière plus large. Cet enjeu important est complètement relié au déménagement. La troisième partie est relative à l'organisation afin d'avoir un lieu adéquat pour des bureaux et pour l'organisation générale.

### *Les coûts en question*

M<sup>me</sup> Koelliker relève que les coûts présentés correspondent au prix d'acquisition de la servitude du bâtiment, auquel s'ajoutent les travaux d'aménagement intérieurs, les frais d'enregistrement et de notaires, ce qui mène à un total de 4 200 300 francs. Elle ajoute qu'il y a un autre crédit de 120 000 francs pour les frais de mobiliers et de matériels d'exploitation ainsi que 50 000 francs liés au transfert et à l'installation des équipements informatiques et de téléphonie.

### *Une double opportunité*

M. Kanaan indique la double opportunité du projet et souligne l'importance du MAMCO et du CAC, qui subissent des limites notamment à cause de la distribution de l'espace, et mentionne que l'actuel espace commun ainsi que l'entrée sont très étriqués. Il explique être donc heureux de cette bonne nouvelle qu'est l'accord du CAC et du MAMCO qui permet une approche commune. Il indique que les locaux ne permettraient pas de pleinement favoriser les activités du FMAC. Il précise que le nouveau lieu, au Carré-Vert, bénéficie d'une proximité avec le quartier des Bains et mentionne qu'un des enjeux du FMAC est de renforcer la valorisation des collections. Il mentionne l'idée de développer encore plus une FMAC «mobile», permettant de placer des œuvres du FMAC dans de nouveaux lieux.

*Echanges avec les commissaires*

Un commissaire demande combien de temps dure la mise à disposition des lieux.

M. Kanaan lui répond qu'elle est fixée à nonante-neuf ans.

Un commissaire demande s'il a également été envisagé de déménager les lieux de stockage des Ports Francs.

M. Kanaan répond que les collections vont déménager avant l'équipe et que le projet de déménagement des Ports Francs au Carré-Vert est un travail abordé depuis longtemps. Il mentionne que les normes de sécurité y sont plus strictes et plus poussées.

Un commissaire revient sur la question de l'aménagement du bâtiment du CAC. Il demande, en sachant que ce dernier est pollué par de l'amiante et qu'il n'est pas protégé, s'il est possible d'y installer du double vitrage, sans quoi les normes pour l'énergie ne serviront à rien. Il mentionne que les travaux coûteront cher et que le déménagement et le réaménagement ne seront pas rendus utiles si les travaux ne sont pas envisageables.

M. Kanaan rappelle que la motivation première est de donner une marge de manœuvre au BAC. Il précise que ce bâtiment est mis à l'inventaire, qu'il s'agit d'un témoin industriel sur le territoire municipal et qu'il faut tout y assainir. Il indique qu'il y a des enjeux énergétiques et de dépollution multiples, dont les questions d'amiante figée et des pavés en bois imbibés. Il précise que les techniques actuelles de double vitrage permettent de concilier les deux données. Il donne l'exemple du Musée d'art et d'histoire (MAH), où il a fallu trouver des solutions permettant à la fois de satisfaire les enjeux énergétiques et patrimoniaux.

M<sup>me</sup> Koelliker donne l'exemple du bâtiment situé en face, actuellement occupé par l'université et des bureaux. Elle indique que la CPEG a dû doubler les vitrages depuis l'intérieur et qu'il s'agit là du type de solution vers laquelle il faudrait tendre.

M. Kanaan rappelle qu'un crédit a été voté en 2011. Le défaut du projet de l'époque était qu'il se contentait d'assainir sans améliorer la qualité de l'institution (notamment au niveau de l'accueil du public).

Un commissaire demande si, puisque rien n'est actuellement aux normes, une estimation du budget est possible.

M. Kanaan répond que les chiffres sont à confirmer, comme l'a indiqué le Conseil administratif en réponse au courrier de MM. Bovier et Oberson à ce sujet. Il ajoute qu'il y a eu des discussions sur l'idée d'un déménagement au projet

Praïlle-Acacias-Vernets (PAV), proposant de placer le MAMCO du côté de l'Etoile mais que les partenaires actuels préfèrent finalement rester dans le quartier. Il ajoute que les soutiens privés amènent près de la moitié du budget annuel du MAMCO et contribuent à sa rénovation.

Un commissaire demande si les 700 mètres réservés par M<sup>me</sup> Alder au moment de la construction du bâtiment devaient être gérés par la Ville ou par la Codha.

M. Kanaan répond qu'à l'époque, c'était la Ville de Genève.

Un commissaire demande s'il y a eu des droits de superficie.

M. Kanaan répond par la négative et précise qu'il y a eu une intention mais non matérialisée.

Un commissaire rappelle que le coût comporte finalement 1,5 million de francs supplémentaires qui auraient pu être économisés alors, et qu'il y a maintenant des modifications supplémentaires à faire.

M. Kanaan répond que la Codha donnait une enveloppe vide et qu'il ne s'agit pas de modifier un espace qui aurait été configuré pour une autre mission, mais bien de travailler sur un espace vide.

M<sup>me</sup> Koelliker précise que les architectes de la Codha sont mandatés pour cela et que les aménagements intérieurs leur sont demandés.

M. Kanaan précise qu'ils ne font pas de bénéfices.

M<sup>me</sup> Freiburghaus indique que la mezzanine était déjà prévue à l'époque. Elle rappelle que les deux espaces ne sont pas liés et qu'ils étaient prévus dès le projet initial et dès la construction.

M. Kanaan ajoute que le projet ne sert pas à placer des frais supplémentaires. Il précise que la configuration actuelle du local ne permet pas de le louer actuellement à titre commercial car il comporte des «rues intérieures», et que ce n'est pas très lumineux.

Un commissaire demande de quelle étendue sera l'espace restant au BAC.

M. Kanaan indique que l'espace actuel au BAC est très étriqué dans sa répartition et ses accès, et explique la disposition des lieux. Il précise qu'en entrant par la rue des Bains, on trouve à gauche le CPG et à droite Le Commun, au rez et au premier, qui représentent 1000 m<sup>2</sup> sur les deux niveaux. Il ajoute qu'entre les deux on trouve l'auditoire. Il indique qu'en utilisant l'entrée située de l'autre côté, on trouve à gauche le CAC et à droite le MAMCO, dont les bureaux sont en haut.

Il précise qu'au départ du FMAC les espaces seront repensés et qu'il y aura des enjeux de réorganisation au rez, ainsi que des enjeux relatifs à l'accueil du public (comme la billetterie et un café) ainsi que des enjeux techniques (comme

la question d'un monte-charge pour les œuvres). Il rappelle que le MAMCO a toujours souhaité une entrée moins étriquée. Il précise que pour le MAMCO et le CAC il y a donc là un geste concret et utile à réaliser qui permet de pouvoir commencer à manœuvrer.

Une commissaire demande si Le Commun va déménager.

M. Kanaan répond par la négative sans exclure un changement de position au sein même du BAC.

M<sup>me</sup> Freiburghaus indique que la médiathèque fait 150 m<sup>2</sup>, et les bureaux environ 300 m<sup>2</sup>. Elle ajoute que l'espace Le Commun, qui fait l'angle du bâtiment, restera dans le bâtiment. Elle précise qu'avec ces nouvelles dispositions, il sera possible de gagner environ 100 m<sup>2</sup>, exploitables pour l'espace de présentation de la collection et la médiation.

Une commissaire demande ce qui est prévu, avec cet espace de plus de 300 m<sup>2</sup> dévolus aux expositions, pour ne pas faire de concurrence aux autres espaces d'exposition.

M<sup>me</sup> Freiburghaus répond qu'il y a une ligne directrice dans la présentation et que le FMAC n'est pas dans ce rôle. Elle précise qu'il y a une nuance entre la présentation et l'exposition (qui s'effectue avec un curateur). Elle propose l'exemple de la présentation, qui prévoit qu'une fois les acquisitions faites, ces dernières soient placées quelque temps dans l'espace de présentation et soient mises en lumière d'une manière particulière plutôt que d'être placées au dépôt. Elle souligne qu'il s'agit là d'une nuance entre la présentation et l'exposition. Elle donne l'exemple du projet «Une œuvre, mon doudou et moi» qui pourrait être réalisé dans ces espaces permettant par exemple d'accueillir des classes ou les habitant-e-s du quartier.

Une commissaire souligne que ces collaborations sont intéressantes, de même que le fait de pouvoir amener des parties de la collection et d'effectuer un roulement dans des salles polyvalentes. Elle demande quel est le pourcentage de la collection du FMAC qui est placée dans des espaces externes.

M<sup>me</sup> Freiburghaus répond qu'environ un tiers des œuvres sont en prêt, par exemple dans des musées ou des administrations.

Une commissaire demande si ce pourcentage pourrait être augmenté.

M<sup>me</sup> Freiburghaus répond par l'affirmative et précise qu'il y a des œuvres difficilement prêtables, mais qu'on pourrait cependant imaginer élargir le prêt à d'autres structures.

M. Kanaan ajoute qu'il y a effectivement une demande et qu'on cherche pour cela par exemple des lieux publics. Il précise qu'il y a donc une optique

d'augmentation de ce type de prêt nécessitant des espaces accessibles au public et que le seul frein qui s'impose parfois, ce sont les conditions dans lesquelles les œuvres sont exposées, qui doivent être adéquates, notamment au niveau de la sécurité. Il indique qu'entre le MAMCO, le MAH et le FMAC, il y a des collaborations plus poussées à trouver.

Une commissaire demande si les 600 m<sup>2</sup> dégagés au BAC satisfont les institutions ou s'il faudra envisager un autre déménagement dans quelques années.

M. Kanaan répond que ce ne sera a priori pas le cas, car actuellement le principal enjeu ne concerne pas la quantité d'espace mais des enjeux techniques et d'une répartition plus optimale, y compris les accès. Il donne l'exemple de l'entrée, pour laquelle il faudra mandater un architecte pour réfléchir aux accès publics et précise qu'il s'agit d'une sorte de puzzle qui va évoluer. Il ajoute que l'idée de base est un accord et qu'il faudra maintenant un travail concret pouvant nécessiter des ajustements, par exemple des espaces plus visibles pour le CPG.

Une commissaire demande comment sont assurées les collections.

M. Kanaan répond qu'il y a une assurance globale pour le patrimoine d'œuvres d'art au sens large, incluant les différents musées de la Ville et la Bibliothèque de Genève (BGE), et couvrant aussi le FMAC. Il explique qu'il y a eu un appel d'offres, à la suite duquel des spécialistes sont venus voir les collections et les inventaires. Il indique qu'il y a donc eu des assureurs spécialisés pour ce genre de branche ainsi qu'une prime globale pour la Ville.

Une commissaire demande à combien cette prime s'est élevée.

M. Kanaan répond ne plus savoir les chiffres exacts et indique que la valeur de l'assurance est confidentielle, et que le montant des primes des assurances serait à vérifier. Il précise que la valeur des collections est de plusieurs milliards.

Une commissaire souligne que c'est une bonne idée d'améliorer les entrées et de déplacer le FMAC dans un endroit plus approprié. Elle demande si on pourrait imaginer de mettre le CPG ailleurs pour qu'il soit davantage mis en valeur.

M. Kanaan répond que ce n'est pas exclu. Il rappelle que les 600 m<sup>2</sup> libérés donnent une bonne marge de manœuvre pour repenser les espaces. Il précise qu'il y a une bonne entente entre les acteurs du BAC à ce niveau. Il ajoute que des discussions sont prévues avec M. Bader, directeur du CPG. Il rappelle qu'en 2019, deux événements liés à la photographie sont d'ailleurs prévus (la triennale 50JPG et la biennale No'Photo).

Une commissaire demande si l'ancien Musée de l'horlogerie ne pourrait pas constituer un espace pour le CPG.

M. Kanaan répond que d'autres idées sont actuellement envisagées pour le CPG.

Une commissaire s'interroge concernant les étapes suivantes et leur coût (comme la rénovation et les problèmes énergétiques). Elle rappelle que la Ville ne dispose pas de poches sans fonds et craint de voir la porte ouverte à des crédits qui risquent de devenir énormes. Elle rappelle que deux semaines auparavant, la réfection de la BGE avait été évoquée, pour laquelle il y a déjà eu des soucis de dépenses.

M. Kanaan répond que la situation du BAC est moins délicate que celle de la BGE, car il y aura notamment des cofinancements, et cela sans des conditions compliquées comme à l'époque du MAH. Il rappelle que tôt ou tard le Canton devra jouer son rôle et qu'il s'agit là de questions légitimes. Il ajoute que pour le BAC, des réfections seront effectuées de toute façon. Il rappelle qu'actuellement le MAMCO est dans une situation qui fait qu'il ne peut plus accueillir certaines œuvres en raison du mauvais état du bâtiment.

La présidente demande quelle est la différence entre l'Unité d'art contemporain et le FMAC.

M. Kanaan répond que l'Unité d'art contemporain est l'équipe en charge dans ce domaine et que le FMAC est le nom de la collection et des œuvres.

Un commissaire indique qu'il faut, avant de voter ce projet, une estimation du coût. Il indique qu'une estimation est nécessaire, et ce même si de grandes fondations participent, afin qu'on sache à quoi s'attendre.

M. Kanaan répond qu'il comprend cette demande mais qu'il s'agit là de quelque chose de compliqué. Il ajoute qu'aujourd'hui le travail reprend pour le BAC et qu'un courrier du MAMCO et du CAC vient d'être reçu. Il ajoute que si on attend encore pour ce projet, il y aura un délai de deux ou trois ans. Il donne l'exemple des Minoteries et rappelle qu'il faut toujours être prudent sur les estimations, mais souligne que le BAC doit de toute façon être réaménagé.

### **Séance du 7 mai 2018**

*Visite des futurs locaux du FMAC au Carré-Vert, en présence de M. Yves Dreier, architecte de Dreier & Frenzel Sàrl, de M<sup>me</sup> Michèle Freiburghaus, conseillère culturelle responsable de l'Unité d'art contemporain, de M<sup>me</sup> Barbara Pestalozzi, architecte au département municipal des constructions et de l'aménagement (DCA), de M. Eric Rossiaud, membre de l'équipe de direction de la Codha*

Au pied de l'immeuble de la Codha, M. Dreier explique le principe des passages ouverts au public. Ces circulations favorisent, entre autres, l'accessibilité

des différents espaces, commerces et services qui sont proposés dans l'écoquartier de la Jonction. Sur la future place du Forum, les premiers immeubles, celui de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) et celui de la Coopérative des Rois, ont été livrés fin 2015 et fin 2017. L'immeuble de la Codha sera investi par ses habitant-e-s dès l'été 2018.

Les accès de l'arcade réservée pour le FMAC sont les suivants: une entrée pour l'espace de présentation et des activités de médiation, et une entrée pour l'espace de bureaux. L'arcade est composée de surfaces de plain-pied doublées d'une mezzanine.

Un commissaire demande un avis sur les passages ouverts, décrits précédemment par M. Dreier, au regard de la proximité de l'Usine, autour de laquelle il y a une scène du deal. Il a l'impression que ces couloirs sont plutôt éteints. Il demande si ces lieux pourraient servir de lieu de repli pour la vie nocturne. Concernant l'espace réservé au FMAC, il est demandé s'il sera possible d'ouvrir les grandes fenêtres donnant sur la place, dans la partie réservée aux activités administratives.

S'agissant de la lumière, M. Dreier explique qu'il y a des points de lumière zénithale qui ne sont pas encore ouverts. Sinon, comme dans les autres immeubles, les passages publics seront aussi assortis d'éclairages suffisants durant la nuit. S'agissant du deal, M. Dreier renvoie aux expériences des immeubles déjà en exploitation qui ne semblent pas avoir été exposés à ce genre de nuisances. Les circulations n'offrent pas de recoin caché et, en dernier lieu, les propriétaires sont libres de fermer les passages durant la nuit s'ils le souhaitent. Pour l'instant, dans les autres bâtiments, le problème ne s'est pas posé. Concernant les vitrages, M. Dreier répond qu'ils ne s'ouvrent pas tous, certains étant fixes. Il précise que le bâtiment est classé Minergie P Eco, disposant d'une ventilation contrôlée, qui garantit le renouvellement de l'air et un climat intérieur stable.

M<sup>me</sup> Freiburghaus explique que la mezzanine doit accueillir une salle de réunions et des bureaux. L'équipe de la conservation des œuvres travaillera dans le grand espace en contrebas. Pour compenser le manque de lumière naturelle, l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) propose d'agir sur le temps de pause des personnes travaillant à cet endroit. En ce qui concerne le confort phonique, des faux-plafonds sont prévus dans toute la zone administrative. La mezzanine elle-même doit être fermée pour marquer la séparation avec l'espace dédié à la présentation des œuvres. Au stade actuel, le principe d'aménagement qui a été défini dans l'étude de faisabilité doit encore être affiné entre les architectes et le FMAC.

Un commissaire s'inquiète des conditions de travail dans un tel bunker.

M<sup>me</sup> Pestalozzi fait observer que l'ambiance lumineuse dans la mezzanine sera bien meilleure que ce soir, avec les faux-plafonds blancs, les puits de

lumière, les vitrages et les éclairages en état de marche. Les mesures préconisées par l'OCIRT sont conformes pour compenser la distance de la mezzanine par rapport aux vitrages qui donnent vers le parc.

M<sup>me</sup> Freiburghaus explique que les collaborateurs et collaboratrices de son unité travaillent majoritairement à temps partiel, certains 50%, la plupart à 80%. Elle-même est la seule à travailler à 100%. Elle ajoute que l'avantage de cet espace par rapport à celui du BAC de la rue des Bains est qu'il y aura, à l'écoquartier, de la place pour faire un travail de médiation avec la collection du FMAC. Ainsi, certains projets qu'il fallait réaliser à l'extérieur vont pouvoir être développés sur place. En revanche les nouveaux lieux ne sont pas mieux éclairés qu'au BAC, où les locaux actuels du FMAC sont entourés de vitrages exposés à la rue des Bains et à la rue Gourgas.

Un commissaire demande des précisions sur les séparations prévues pour distinguer la mezzanine de l'espace dédié à la collection.

L'étude de faisabilité comprend un budget pour des cloisonnements. La mezzanine sera compartimentée. Cet espace devra disposer d'autant de lumière que possible. Les séparations uniquement vitrées seraient hors de prix. En revanche, au moins un tiers de vitrages sur les surfaces de cloisonnement peut être garanti.

La raison du haut plafond, environ 6 m, est dû à la présence des dépôts patrimoniaux de la Ville de Genève, dont l'entrée des semi-remorques nécessitent une hauteur conséquente. Ce gabarit a permis d'accueillir le projet culturel, initialement encouragé par la Codha, qui prévoit à cet endroit un grand espace d'expositions et d'activités. D'autres surfaces d'activités sont également doublées de mezzanines, comme dans l'arcade prévue pour le FMAC.

Une commissaire observe que les deux entrées de cette arcade ne sont pas accessibles par des camions transportant des œuvres lourdes.

M<sup>me</sup> Freiburghaus ajoute que les pièces doivent aussi pouvoir passer les portes.

Un commissaire note que les collaborateurs et collaboratrices à mobilité réduite ne pourraient pas accéder à la mezzanine, pourtant la Ville s'efforce de permettre un accès universel à ses locaux. Ne serait-il pas possible d'ajouter un ascenseur?

M. Dreier répond que la plupart des bureaux seront disposés de plain-pied.

M<sup>me</sup> Pestalozzi répond que, techniquement, il est tout à fait possible d'installer un ascenseur dans l'arcade des bureaux, mais jusqu'à présent ce besoin n'avait pas été exprimé.

Le même commissaire s'étonne aussi qu'on n'ait pas prévu des entrées plus grandes et un accès par camion pour permettre de faire entrer dans l'arcade des œuvres de grand volume. Il s'agit pourtant d'un nouveau bâtiment.

M. Dreier répond qu'à l'instar de l'ascenseur, il est aussi possible de remplacer les portes de cet espace pour permettre de plus grandes ouvertures, mais cela a un prix qui n'a pas été compris dans le projet initial de l'immeuble ni dans l'étude de faisabilité de cet espace. Les portes et façades actuelles étaient déjà prévues dans le projet de construction avant qu'on envisage d'y installer le FMAC.

Dans un premier plan, esquissé pour les besoins de la demande de crédit, il était prévu de séparer l'espace à l'aide d'une paroi, pour aménager une médiathèque avec le matériel hérité du Centre pour l'image contemporaine; les bureaux de la conservation devaient être installés sous la mezzanine, et l'espace restant devait servir à présenter des pièces de la collection du FMAC à l'aide de parois mobiles, et d'y réaliser un travail de médiation. Afin d'avoir davantage de lumière possible, il a été décidé de renoncer aux parois, de dégager les murs et d'utiliser tout l'espace pour la médiation, la présentation et le prêt des œuvres de la collection; un box indépendant posé au centre de l'espace permettra d'y faire des projections. Les collaborateurs et collaboratrices qui s'occupent du conditionnement des œuvres et de leur inventaire travailleront comme dans un atelier ouvert. M<sup>me</sup> Freiburghaus souligne que cet espace n'est pas un musée, ni un lieu d'exposition proprement dit, mais plutôt un espace de présentation des œuvres acquises par le FMAC, avant d'être rangées dans les dépôts patrimoniaux ou prêtées.

Un commissaire s'enquiert du gain ou de la perte de surface entre le FMAC au BAC et les nouveaux locaux dans l'écoquartier. Il souhaiterait aussi savoir si, du fait des activités que le FMAC entend développer ici, il faudra des ressources supplémentaires.

M<sup>me</sup> Freiburghaus répond que l'emménagement à l'écoquartier représentera un gain de 200 à 250 m<sup>2</sup> par rapport aux locaux actuels, sans compter la médiathèque. S'agissant des fonctions du lieu, M<sup>me</sup> Freiburghaus explique que les manières et la logique d'acquisition des œuvres par le FMAC constituent la différence avec un musée. La collection du FMAC a certes un aspect patrimonial dès lors qu'il reflète l'histoire de l'art contemporain à Genève, mais l'institution assure aussi un soutien aux artistes locaux. Dans le nouvel espace, en mettant en valeur les œuvres, l'Unité d'art contemporain développera son travail de médiation et d'explication sur sa démarche d'acquisition, de présentation des artistes et des acteurs et actrices de l'art contemporain. En revanche, il n'y a pas, au FMAC, de direction artistique comme dans un véritable lieu d'exposition. L'Unité d'art contemporain pourrait aussi élargir le périmètre du prêt d'œuvres au-delà des bureaux de l'Administration municipale, à d'autres collectivités, voire à des privé-e-s, mais il est vrai que cela supposerait de disposer de moyens et de ressources en plus. Avec l'équipe actuelle, il n'est pas envisageable de gérer un nouveau lieu dédié à la médiation. Il reste que le FMAC demandait depuis longtemps à travailler dans un espace de présentation.

La question s'est posée de savoir s'il était envisageable de stocker des œuvres dans l'arcade dans la perspective de les proposer en prêt, mais le stockage n'est pas envisageable à ce stade, pour des raisons de sécurité et à cause des extincteurs automatiques (sprinklers) accrochés au plafond.

Une commissaire s'interroge sur le fait que des œuvres stationneraient ici malgré les sprinklers et sur la largeur des portes. Il demande si le FMAC dispose d'un certain nombre d'œuvres de plus de 3 m d'envergure et si les dimensions des portes sont une aberration.

M<sup>me</sup> Freiburghaus répond qu'il y a bien des œuvres de grandes dimensions, et que le problème des portes se posera de manière ponctuelle. Ces portes constituent certainement une contrainte avec laquelle il faudra travailler.

Un commissaire demande s'il est encore temps de modifier les accès de sorte à assurer des ouvertures jusqu'au niveau du plafond, tout en évitant des modifications de crédit de 100 000 francs. Il s'interroge à nouveau sur les conditions d'accès à l'arcade, ainsi que sur la résistance de la dalle au poids d'un véhicule moins imposant qu'un camion. Il se demande si ces questions ont été pensées avant de proposer ce lieu.

M. Dreier répond qu'on peut toujours faire des changements sur l'intérieur, mais que cela a un coût. En l'occurrence, de nouvelles portes coûteraient sans doute plusieurs dizaines de milliers de francs. Pour le reste, M. Dreier rappelle que pour stocker des œuvres il y a le dépôt patrimonial, qui a été conçu sur la base des indications de six institutions municipales.

Un commissaire indique que le concept n'est pas clair, car d'une part il est indiqué la nécessité d'avoir des parois mobiles pour y présenter des œuvres, et d'autre part il est mentionné le problème des sprinklers. Il s'interroge sur l'activité qui pourra être déployée dans l'espace. Puisqu'on ne peut pas stocker des œuvres sur place, les équipes de conservation travailleront-elles sur les œuvres pendant la journée, puis les descendront-elles dans le dépôt patrimonial?

M<sup>me</sup> Freiburghaus répond que l'espace en question est prévu pour faire un travail de médiation avec des œuvres artistiques. Tel est effectivement le souhait. Dès lors, il faudra travailler avec les architectes pour trouver une solution au problème des sprinklers.

M. Rossiaud s'exprime en tant que représentant de la maîtrise d'ouvrage du bâtiment. Il explique que la Codha a été approchée il y a trois ans par la Ville, qui se montrait intéressée par les deux arcades pour y domicilier le FMAC. La Codha a alors demandé à ses architectes d'en étudier la faisabilité en prenant en charge les coûts de l'étude. Cela fait donc trois ans que cet espace est réservé pour le FMAC. La Ville n'a pas encore mis un sou alors que le chantier est sur le point d'être achevé. Il explique que la coopérative prend un risque en réservant l'espace

sans le commercialiser. M. Rossiaud est d'avis que les problèmes de portes et de sprinklers sont solubles du point de vue architectural; par contre, tant qu'on ne sait pas quelle vocation aura cet espace, on aura du mal à imaginer s'il faut des ascenseurs. Techniquement, beaucoup de choses sont possibles, mais il faut savoir que défaire ce qui est fait a forcément un coût. M. Rossiaud prévient que les premiers et premières habitant-e-s arriveront en juin prochain. C'est dire si la Codha attend avec impatience que la Ville prenne une décision afin de permettre l'achèvement du bâtiment. M. Rossiaud dresse la liste des services qui sont prévus pour animer les arcades du rez: une brasserie et deux autres restaurants, un pâtissier torréfacteur, une fleuriste, un atelier de couture, une épicerie coopérative. M. Rossiaud est d'avis que la présence du FMAC fait sens à cet endroit, où se trouvait, il y a encore quelques années, le site culturel Artamis.

Un commissaire demande si des animations sont prévues la nuit, entre minuit et 5 h, sur la place du Forum, de sorte à éviter que les couloirs du bâtiment aient le même destin que ceux de la cour de l'école des Pâquis.

M. Rossiaud répond qu'il y aura deux restaurants sur la place et aussi un restaurant asiatique, sans compter la boulangerie et tea-room ouverte la journée. M. Rossiaud s'attend à ce que ce site soit attractif.

M. Dreier revient sur les remarques relatives à l'aménagement intérieur. Il explique que dans toute acquisition d'arcade, le propriétaire vend une surface brute et une technique basique, en accord avec les qualités de l'enveloppe et des logements des étages supérieurs. C'est ensuite l'acheteur qui prend en charge l'aménagement du lieu, et l'ajout d'éléments techniques, de cloisons et de systèmes de sécurité dont il a besoin. A ce stade, en ce qui concerne cet espace, la Codha dispose d'une étude de faisabilité de ses architectes, basée sur des échanges de travail avec le FMAC. Ce n'est donc même pas un avant-projet. Le travail d'aménagement commencera dès lors que l'acheteur aura donné son accord formel à l'acquisition.

Un commissaire souhaite relever, au-delà des problèmes en lien avec la mise à disposition d'une surface brute, qu'il y a en perspective un beau projet pour le FMAC, qui gagnera en espace et en visibilité culturelle.

Un commissaire demande quel sera l'avenir des actuels locaux du FMAC.

M<sup>me</sup> Freiburghaus répond que le BAC est un bâtiment de la Ville. Il y a un grand projet de réorganisation du CAC et du MAMCO, qui souhaiteraient se déployer sur les surfaces du bâtiment laissées par le FMAC. Les locaux de l'écoquartier seront achetés par la Ville. L'achat est compris dans la proposition du Conseil administratif.

M<sup>me</sup> Pestalozzi confirme que la proposition en question comprend un montant pour l'achat des murs, un deuxième montant pour l'aménagement intérieur et deux autres petits crédits logistiques.

Un commissaire s'enquiert de la capacité d'accueil de l'espace de présentation.

M<sup>me</sup> Pestalozzi répond que les normes de sécurité autorisent la présence de 100 personnes pour deux portes.

### **Séance du 4 juin 2018**

*Audition de M. Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport (DCS), accompagné de M. Meylan, en charge de la Direction du patrimoine bâti (DCA/DPBA) et de M<sup>me</sup> Virginie Keller, cheffe de service au Service culturel (SEC)*

Ce projet au Carré-Vert est une fenêtre d'opportunité qui permet de régler ensemble, avec toutes les entités concernées, les enjeux techniques car ils ne sont pas satisfaisants au BAC, y compris en termes d'accueil du public. Personne n'est logé idéalement au BAC, ne serait-ce qu'en raison des questions de température: en été il fait 40 degrés et en hiver il fait 11 degrés. Idéalement, il ne devrait y avoir aucun bureau au BAC. Aussi lorsque s'est présentée l'opportunité de ce bâtiment au Carré-Vert, la Codha, il y a eu l'idée d'y déplacer l'Unité d'art contemporain.

Cette proposition s'inscrit dans un projet plus large. En effet, il est important de relever que les partenaires privés financent une grande partie du MAMCO, pratiquement la moitié du budget annuel. C'est la seule institution genevoise qui a un pareil financement privé permanent, et ces partenaires sont prêts à apporter un soutien substantiel à la rénovation du BAC si le personnel peut trouver un autre lieu de travail. Il y a donc un effet de domino entre la mise à niveau du BAC et le déménagement à la Codha.

### *Echange entre les commissaires et M. Kanaan*

Un commissaire comprend le lien entre les deux dossiers mais trouve inadmissible que la Ville de Genève mette des collaborateurs dans un tel endroit, le bâtiment est mal conçu et n'inspire aucune sécurité, notamment le soir, les portes n'ont pas été prévues pour faire entrer de grandes œuvres. La Codha n'est pas adaptée pour un tel centre. Il n'y a pas non plus d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR), la mezzanine est très difficile d'accès, et il y a des problèmes de luminosité. C'est choquant de mettre des employés là-bas. Et même avec le petit jardin derrière cela ne compense pas les inconforts. Il demande s'il n'y a pas un autre endroit pour mettre le personnel en Ville de Genève.

M. Kanaan répond que la Ville de Genève manque cruellement de locaux en général. Et elle ne peut pas acheter ou louer au prix fort du marché. Pour ce qui est du parc disponible de la Ville, il faut être conscient qu'il y a un arbitrage des priorités: ils sont donc à l'affût d'opportunités. Et même s'il partage en partie

certains constats sur le Carré-Vert, il réfute que le Carré-Vert soit un ratage complet. En réalité, il s'agit d'un problème général de la dynamique du quartier: ainsi il croit d'autant plus à la présence du service public dans ce type de quartier afin de soutenir son développement. D'autre part, en tant qu'employeur, il rappelle qu'ils ont des contraintes pour fournir de bonnes conditions de travail.

M. Meylan indique qu'aucun projet ne passe sans l'approbation de l'OCIRT et le projet a été validé tel qu'il a été présenté. Pour certaines parties des locaux, des adaptations sont nécessaires et seront faites. Maintenant, rien n'avait été demandé pour la mezzanine. Ainsi, il reconnaît que la question de l'accessibilité peut être questionnée. Il indique qu'on peut imaginer une plateforme. La lumière, quant à elle, est généreuse et de belle qualité sur la partie arrière du lieu. Concernant les questions relevant de la sécurité, il faut relever que la Codha bénéficie de la proximité du Centre patrimonial, ce qui lui garantit une forte sécurité. Enfin, pour la porte d'accès, rien de particulier n'avait été prévu par le FMAC. Il s'agit d'une double porte généreusement conçue.

Un commissaire s'interroge sur l'utilisation artistique de l'espace en hauteur ainsi que sur le but du lieu: s'agit-il d'un espace d'exposition, d'un guichet, d'un lieu de consultation? Enfin, est-ce que des synergies sont prévues avec le MAMCO?

M. Kanaan répond que le FMAC aujourd'hui n'a pas de place pour montrer une seule œuvre. Il n'y a pas du tout d'espace permanent d'exposition et la collection n'est pas valorisée. L'idée est donc d'avoir un espace polyvalent pour montrer ne serait-ce qu'un échantillon des nouvelles acquisitions, mais aussi d'avoir un espace de médiation.

M<sup>me</sup> Keller souligne que l'Unité d'art contemporain a plusieurs missions: le soutien aux artistes, par le biais des subventions et des ateliers, la gestion et la valorisation de la collection du FMAC et la réalisation de projets dans l'espace public. Dans les locaux du Carré-Vert il y aura une partie guichet public, dévolue à l'accueil des artistes, afin de répondre à leurs questions, pour le dépôt des dossiers en lien avec les commissions qui préavisent les subventions. Par ailleurs, il y aura un espace dévolu à l'exposition des œuvres de la collection et à des activités de médiation. Enfin il y aura un espace dévolu à l'entretien des œuvres. L'enjeu sera également de faire venir le public dans cet endroit. Elle ajoute que ce projet est à construire avec les autres entités du quartier. Enfin, elle ne pense pas que le MAMCO sera intéressé à financer les expositions du Carré vert. Mais des partenariats pourraient être développés. Elle rappelle par exemple une collaboration des différentes collections publiques curatée par le MAMCO au Musée Rath qui avait bien fonctionné.

Une commissaire ajoute que même si ce n'est effectivement pas le lieu idéal, il reste surpris par les questions de salubrité soulevées par certains. En effet,

même si les locaux ne sont pas optimaux, il y en a d'autres qui le sont moins, il pense par exemple aux grands magasins où le personnel est soumis en permanence à la lumière électrique.

M. Kanaan constate que la visite s'est faite dans des conditions brutes d'un chantier en cours et que le lieu est plus agréable qu'il n'en a l'air. A titre d'exemples les «puits de lumière» ne sont pas encore ouverts et les couloirs d'accès ne sont pas terminés.

Une commissaire soulève la question des sprinklers. En effet, même si la Codha n'est pas une galerie, ni un musée, elle a été présentée comme un espace qui permettra de voir certaines œuvres du FMAC, or il est difficile d'exposer avec des sprinklers partout.

M. Meylan comprend que la présence des sprinklers soit incompatible, surtout au-dessus des œuvres d'art. Mais leur présence est incontournable au rez-de-chaussée pour des raisons de taille de l'immeuble au-dessus. Il pense qu'il faut changer leur emplacement en assurant seulement l'arrosage des vitrines, ce qui représente un budget de 50 000 francs.

Une commissaire est également surprise par le prix de l'agrandissement de la porte d'entrée qui serait de 100 000 francs. La taille de la porte est une problématique, comme son coût.

M. Kanaan répond que peu d'œuvres sont concernées par cette question de volumétrie; il explique également que l'idée est d'avoir un espace en plus, ce qui est une amélioration par rapport à la situation actuelle. Enfin, il y a de quoi valoriser des œuvres qui ne sont pas visibles actuellement.

M<sup>me</sup> Keller précise qu'effectivement il y a peu d'œuvres qui ne pourraient pas entrer. Seule une dizaine d'œuvres monumentales de la collection de la Ville de Genève ne pourrait pas y être présentée.

Une commissaire constate que l'on parle beaucoup trop de contraintes volumétriques et tient à rappeler plusieurs points:

la visite s'est faite dans des conditions qui n'étaient pas les meilleures pour évaluer le lieu;

c'est un immeuble Minergie et les personnes qui travaillent au MAMCO et au BAC n'ont pas des conditions aussi idéales que celles de cet espace;

le déménagement présenterait un gain de 250 à 300 m<sup>2</sup>.

Concernant la collection, M<sup>me</sup> Keller rappelle que le Service culturel a pour mission sa gestion et sa valorisation. Pour cela il s'agit de présenter régulièrement les acquisitions, d'éditer le catalogue, de présenter les œuvres sur le site internet, de proposer à des curateurs indépendants de travailler sur les œuvres, d'organiser

des actions de médiation à partir des œuvres de la collection et enfin d'assurer le prêt des œuvres dans l'administration et dans le cadre d'exposition locale, nationale ou internationale. Le stand chaque année à Artgenève est un bon exemple de valorisation de la collection. Elle ajoute que la collection est composée de 4400 œuvres, dont 2800 œuvres d'art visuel, 300 œuvres dans l'espace public, et 1300 vidéos.

Une commissaire demande quelle est l'appréciation des employés sur ce déménagement.

M<sup>me</sup> Keller précise qu'il y a toutes sortes d'appréciations. L'ensemble de l'équipe est consciente qu'il n'est plus possible de rester au BAC. Elle est dans le processus d'accompagnement du déménagement. Elle admet que ce déménagement, comme tout changement, nécessite du temps d'adaptation. L'équipe travaille sur l'évolution de ses missions en adéquation avec les nouveaux espaces qu'il faudra s'approprier.

Une commissaire veut savoir quels seront les suppléments. En effet, il constate qu'il y a plusieurs problèmes: la porte n'est pas assez grande, c'est 120 000 ou 150 000 francs; une discrimination se profile à l'égard des PMR qui ne pourront pas travailler au FMAC, elles ne pourront pas être engagées, et pour adapter l'espace c'est 30 000 francs, les sprinklers sont mal situés, et c'est encore 50 000 francs qui arrivent, or le projet coûte 4 millions de francs alors qu'il n'a que cinq mois. Or, il y a déjà près de 200 000 francs en sus.

M. Kanaan comprend mais il cherche tous les scénarios possibles depuis 2011. Notamment en raison des problèmes au BAC. M<sup>me</sup> Koelliker ajoute que le travail sur les plans a débuté en 2015. Les plans ont été validés par l'Unité d'art contemporain le 31 janvier 2017.

M. Meylan revient sur le problème de la porte. Tout ne peut peut-être pas passer mais il signale que même au Musée Ariana (ARI) des œuvres n'entrent pas. Il comprend qu'ici cela surprend car il s'agit d'un bâtiment neuf, mais les portes de ces locaux ont été réalisées sur un format standard avant la décision de la Ville de prendre les locaux. Enfin, il confirme que les travaux pour la plateforme sont de l'ordre de 30 000 francs et ceux pour les sprinklers 50 000 francs.

M. Kanaan ajoute que la question de l'accès à la mezzanine pour les PMR et celle des sprinklers sont incontournables. Il relève au passage qu'à l'ARI pour les PMR, c'est également compliqué. Il faut passer par le monte-charge. Oui, c'est du neuf mais le parfait est difficile à atteindre.

Un commissaire demande s'il y aura des expositions avec d'autres musées.

M<sup>me</sup> Keller répond que l'évolution des missions est actuellement en discussion concernant la valorisation de la collection, que ce soit les expositions, la

médiation ou la proposition faite par le Conseil municipal de développer un projet d'arthothèque. Cela nécessite des moyens supplémentaires très importants, notamment pour les questions d'assurance, l'arthothèque est un projet complexe.

La présidente veut comprendre les modalités d'achat de la Codha.

M. Kanaan répond qu'il s'agit d'une servitude d'usage. Ils ne seront pas propriétaires mais avec une servitude d'usage, ce qui est beaucoup plus stable qu'une location habituelle.

#### *Echanges entre les commissaires*

La présidente constate que cette proposition n'est pas à jour et qu'il y a des frais qui ne sont pas inclus, soit 80 000 francs pour la plateforme PMR et les sprinklers.

Une commissaire du Parti libéral-radical pense que le département n'a pas géré ce dossier comme il le faudrait, même si elle comprend qu'il n'y avait pas d'autre lieu. Il est hors de question de voter cette proposition qui va impliquer des dépenses supplémentaires.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois estime qu'il faut auditionner l'OCIRT avant de voter, il y a des surcoûts, et il faut aussi connaître quelle sera l'augmentation de la masse salariale.

Une commissaire du Parti socialiste dit qu'en dépit des éléments problématiques soulevés, il faut tenir compte du principe de réalité. Il est important de soutenir cette proposition tout en y apportant les aménagements nécessaires par rapport à la taille de la porte et pour résoudre la question des PMR. Il faut accepter le projet et ensuite voter les aménagements.

Un commissaire du Parti socialiste dit qu'il y a deux options, soit demander d'inclure les surcoûts dans cette proposition, soit avoir un crédit extraordinaire. Il propose d'attendre que le département fasse une demande de crédit documenté pour les surcoûts. Une recommandation peut être faite pour obtenir une demande de crédit additionnelle.

Une commissaire du Parti libéral-radical pense que le plus important dans ce projet réside dans le lien avec le MAMCO. Le FMAC n'est pas dans un lieu approprié au BAC. Avoir les bureaux au rez-de-chaussée du BAC où pourraient se tenir des expositions n'est pas un endroit adapté et cela bloque le projet du MAMCO en cours (accueil, réception, éventuelle cafétéria, en collaboration avec le CAC) qui attend le déménagement du FMAC pour démarrer. Aussi, l'enjeu est très important. Il apparaît par contre évident qu'il faut faire des aménagements pour le FMAC, notamment afin que les PMR puissent avoir accès à la mezzanine.

La présidente regrette le manque d'informations et de prévisions autour de cette proposition. Il pense que les enjeux sont importants, les 80 000 francs posent un problème et c'est déroutant d'entendre qu'il y a ce dépassement en lien avec toutes les problématiques qui ont été soulevées.

Un commissaire du Parti socialiste pense qu'il faut accepter le projet mais pas en l'état. Il faut demander au département d'adapter la proposition et demander le rapport de l'OCIRT.

La proposition est faite de suspendre le vote de cette proposition, dans l'attente du rapport et d'une révision avec les coûts.

#### *Votes*

A l'unanimité des membres présents, la suspension de la proposition PR-1280 est acceptée.

Pour reprendre cette proposition une fois que le rapport de l'OCIRT sera remis aux commissaires avec tous les coûts prévisibles: à l'unanimité des membres présents, le report est accepté.

### **Séance du 3 septembre 2018**

*Propositions d'amendements du Conseil administratif et un courrier de M. Philippe Bertherat, président de la Fondation du musée d'art moderne et contemporain (FONDAMCO), et de M. Xavier Oberson, président de la Fondation du Centre d'art contemporain*

Deux amendements sont transmis aux commissaires par M. Kanaan (voir annexe).

L'objet de ce courrier est la rénovation du BAC. Le courrier explique en quoi le déménagement du FMAC est au centre d'un programme de rénovation du BAC. Le projet prévoit notamment un espace d'accueil, qui serait commun au MAMCO et au CAC, ainsi qu'une librairie et une cafétéria. De plus, une salle pédagogique pourrait être installée. Les présidents de la FONDAMCO et du CAC sont prêts à être auditionnés si la commission des arts et de la culture (CARTS) leur en faisait la demande.

#### *Confirmation de l'OCIRT*

Une confirmation écrite de l'OCIRT relative à la question de la pause supplémentaire à accorder au personnel a été transmise. L'OCIRT émet un préavis selon lequel la requête finale ne pourra être déposée auprès du DALE que si le Conseil municipal vote la proposition en question.

### *Echange entre les commissaires*

Une commissaire du Parti socialiste entrevoit trois points. Premièrement, elle note qu'il faut répondre aux exigences de l'OCIRT et le déménagement de l'Unité d'art contemporain permettrait effectivement d'améliorer les conditions de travail des collaborateurs par rapport aux locaux actuels. Deuxièmement, elle évoque l'existence d'un nouveau quartier. Elle estime qu'il faudrait avoir une institution culturelle ouverte sur le quartier et est donc d'avis que le projet doit s'inscrire dans ce quartier (accessibilité, liens culturels, maillage social autour de ce projet, etc.). Troisièmement, elle évoque le projet de rénovation et de réaménagement du BAC. Elle relève que ce projet, en travail depuis plusieurs années, dispose de plusieurs soutiens privés. Elle insiste sur les risques d'anéantir le projet de rénovation et de réaménagement du BAC et de perdre ainsi ces soutiens privés si la question du déménagement n'est pas réglée. Elle conclut en indiquant que, pour les raisons qu'elle vient de mentionner, le projet doit être soutenu.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien estime que le courrier de MM. Bertherat et Oberson ne fait que confirmer l'objectif du déménagement et pense que leur audition n'apportera pas d'éléments nouveaux.

### *Conclusion*

La CARTS vote la proposition de voter la proposition PR-1280 lors de la présente séance.

Par 15 oui (4 S, 3 LR, 2 DC, 2 EàG, 2 MCG, 1 Ve, 1 UDC), la proposition est acceptée à l'unanimité.

La CARTS vote la proposition PR-1280 telle qu'amendée.

Par 15 oui (4 S, 3 LR, 2 DC, 2 EàG, 2 MCG, 1 Ve, 1 UDC), la proposition est acceptée à l'unanimité.

### *Annexes (à consulter sur le site internet):*

- proposition d'amendements PR-1280
- présentation écoquartier Jonction – 26 mars 2018 CARTS